

LUNDI 4 MARS 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 4 mars deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

035-03-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et 19 février 2019.
3. Correspondance :

Aucune correspondance

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 28 février 2019.
- 3) Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.
- 4) 103.1 FM : Soirée Porto Casino 2019.
- 5) 103.1 FM : Journée country 2019.
- 6) Modification de la résolution 022-02-19.
- 7) Adoption du règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses.
- 8) Transport Adapté : Assemblées générales annuelles.
- 9) Contrats municipaux 2018.
- 10) Rapport en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1) CNESST : Formation de secouristes en milieu de travail.
- 2) Journée nationale de reconnaissance des pompiers.

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) MTQ : Demande de remboursement subvention amélioration du réseau routier.
- 2) Dépanneur 350 : Demande d'ajout éclairage de rue.
- 3) Redevance 2018 pour Saint-Paulin.
- 4) Mandat à Ghyslain Lambert ing. pour les plans et devis rang St-Charles et route Trépanier.

8. URBANISME

1) Demande de M. Tremblay pour le lot 5 334 896.

9. ENVIRONNEMENT

1) Mai, mois de l'arbre et des forêts.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

1) Fête des neiges 2019 : Bilan.

2) Association du hockey mineur de Louiseville : Participation.

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

036-03-19

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 19 FÉVRIER 2019.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 et 19 février 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 et 19 février 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

AUCUNE CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

037-03-19

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201900051 à 201900096 inclusivement totalisant un montant de 61 812,29\$ et les salaires de février telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

038-03-19

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 28 février 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

039-03-19

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC.

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création d'un registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 19 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Considérant que l'implantation de ce registre (17 millions \$ pour la mise en place et 5 millions \$ annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions \$ à 2 milliards \$), vu les fiabes résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisés (en santé mentale, par exemple);

Pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron

Appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight

Et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la Ministre de la Sécurité publique du Québec et au Premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Que le Conseil Municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Que le Conseil souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre du Québec, à la Ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Maskinongé et à toutes ses municipalités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

040-03-19

103.1 FM : SOIRÉE PORTO CASINO 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de contribution et de participation du 103.1 pour le Porto Casino qui se tiendra le 30 mai 2019. D'autre part, le conseil fera l'achat d'une paire de billet au montant de 139.16\$ et mandate madame Barbara Paillé, mairesse, accompagné de la personne de son choix à participer à l'activité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

041-03-19

103.1 FM : JOURNÉE COUNTRY 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de contribution et de participation du 103.1 pour la journée Country qui se tiendra le 1er juin 2019. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

042-03-19

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 022-02-19.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de modifier la résolution 022-02-19 en remplaçant la dernière phrase (D'autre part.....) par : le prêt de la salle sera fait gratuitement à la FADOQ pour tenir 4 messes par année.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

043-03-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 288-19 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE DÉPENSES.

Considérant que tous les membres du conseil avaient en main copie du règlement 288-19 sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses;

Considérant que l'avis public annonçant l'adoption du présent règlement avec le résumé du projet de règlement, en date du 15 janvier 2019;

Considérant que l'avis de motion a été donné en date du 14 janvier 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, que lecture du résumé est faite séance tenante du règlement 288-19 sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de dépenses. D'autre part, le conseil adopte le règlement 288-19 sans modification.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

044-03-19 **TRANSPORT ADAPTÉ : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'avis de convocation du Transport Adapté pour leurs assemblées générales annuelles de APHCM Inc. et TACM Inc. qui auront lieu mercredi le 13 mars 2019. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite et laisse à la discrétion de chaque membre du conseil d'y assister.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

045-03-19 **CONTRATS MUNICIPAUX 2018.**

Considérant que selon l'article 938.1.2 du Code Municipal la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport de contrats municipaux 2018. Ledit rapport sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

046-03-19 **RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 938.1.2 DU CODE MUNICIPAL.**

Considérant que selon l'article 938.1.2 du Code Municipal la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal. Ledit rapport sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

047-03-19 **CNESST : FORMATION DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL.**

(MODIFIÉ PAR LA RÉOLUTION 075-04-19)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'inscription des pompiers Marc Armstrong, Philippe Brière et Eric Bergeron pour la formation de secouristes en milieu de travail au montant de 109,00\$ plus taxes chacun pour un total de 327,00\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

048-03-19 **JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS.**

Considérant que deux citoyens de la municipalité de Sainte-Ursule ont fait un acte de bravoure lors de l'incendie du 22 novembre dernier sur la route Lupien;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

049-03-19 MTQ : DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUBVENTION AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER.

Considérant la subvention accordée à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'amélioration du réseau routier municipal par le Ministère des Transport dans le dossier 0027369-1-51055(04)-2018-07-26-17;

Considérant que les dépenses s'élèvent à 314 270,37\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 40 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports. Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

050-03-19 DÉPANNEUR 350 : DEMANDE D'AJOUT ÉCLAIRAGE DE RUE.

Considérant, qu'une demande de la part du Dépanneur 350 a été fait pour l'ajout d'une lumière de rue près de leur immeuble;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil Municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont installe une lumière de rue pour éclairer l'intersection de la route Lupien et Waterloo.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

051-03-19 REDEVANCE 2018 POUR SAINT-PAULIN.

Considérant que la redevance sur les Carrières et Sablières pour l'année 2018 devant être versée à la municipalité de Saint-Paulin s'élève à 12 231,95\$;

Considérant que son versement doit être autorisé par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont verse à la municipalité de Saint-Paulin la redevance sur les carrières et sablières, la somme de 12 231,95\$ pour l'année 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

052-03-19 MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT ING. POUR LES PLANS ET DEVIS RANG ST-CHARLES ET TRÉPANIÉRIE.

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont prévoit faire des travaux de voirie sur le Rang Saint-Charles ainsi que sur la route Trépanier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne mandat à son ingénieur habituel monsieur Ghyslain Lambert de préparer une estimation préliminaire ainsi que les plans et devis pour un appel d'offre incluant les travaux demandés. Le prix estimé de l'ingénieur pour le rang Saint-Charles est de 9 200\$ et pour la route Trépanier de 4 900\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

053-03-19 DEMANDE DE M. TREMBLAY POUR LE LOT 5 334 896.

Considérant que Madame et Monsieur Tremblay désirent acheter la propriété au 1805, route Lupien;

Considérant que la Municipalité détient une partie de terrain adjacent au lot 5 334 896;

Considérant que M. Tremblay souhaiterait planter des arbres à noix près de la rue qui se trouve sur le terrain de la Municipalité;

Considérant qu'il y a le réseau d'aqueduc qui est sur ce terrain;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil Municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ne peut donner l'autorisation de planter des arbres à cet endroit à cause du réseau d'approvisionnement en eau potable situé sur cette partie de lot.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

054-03-19 MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont participe à la distribution des arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts organisé par l'Association forestière de la Vallée St-Maurice. Monsieur le conseiller Georges Lysight est mandaté pour commander les différentes sortes d'arbres. La distribution se fera en mai 2019 ou selon le calendrier de l'association.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

055-03-19 FÊTE DES NEIGES 2019 : BILAN

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du bilan de Monsieur Sébastien Pedneault sur l'activité d'hiver qui s'est tenue le 16 février dernier et de rembourser les dépenses de la journée au montant de 626.05\$.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

056-03-19 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LOUISEVILLE : PARTICIPATION.

CONSIDÉRANT la rencontre entre le Maire de la Ville de Louiseville et la Mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont en rapport avec le financement du hockey mineur, du patinage artistique sur glace et de l'utilisation de l'aréna de Louiseville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire aider financièrement les jeunes de sa communauté à pratiquer leurs sports favoris;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ne peut offrir ces activités dans sa Municipalité et cela faute d'installations adéquates, d'équipements et d'organismes ou de personnels et que celles-ci sont pratiquées à Louiseville ;

CONSIDÉRANT QUE les gens de l'extérieur de Louiseville ont un tarif plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire attirer et accueillir de nouvelles familles et que cela pourrait être un atout mais que le but premier est d'aider les familles déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique aide au développement et à une saine habitude de vie des jeunes et que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire aider ses jeunes en les supportant financièrement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire participer financièrement au développement sportif de la jeunesse de sa municipalité en décrétant ce qui suit : La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont participera financièrement à 60% du coût de l'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant pour chaque sport, soit hivernal soit estival. Le remboursement sera fait sur présentation de preuve de résidence et preuve justificative, remboursable au parent.

QUE cette résolution est valable pour l'année 2019 ;

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

- 057-03-19** **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.**
Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 058-03-19** **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h20.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 mars 2019.

JEAN CHARLAND, G.M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER